

Chalette

Magazine municipal / n°12 / 7 mars 2011



Place **Commune**

www.ville-chalette.fr



**Elles ont fait
avancer leur
temps...**

P 15



**Concours
« Familles à
énergies positives »**

P 7



*Esquisse du projet de la
Place centrale de la rue
Paul-Painlevé au Lancy*

Dossier :
***Le quartier du Lancy
en mutation...***

Pour votre qualité de vie, notre ville poursuit son aménagement

Le budget de notre ville a été voté en décembre, concrétisant nos choix d'investissement pour l'année 2011.

Un projet très important va démarrer prochainement et se poursuivra jusqu'en 2013. Il s'agit de la reconstruction complète, sur un nouveau site, des écoles du Bourg. Cela nous permettra de mener à bien la construction sans déplacer les élèves ou leur faire subir les nuisances du chantier. L'ancienneté des deux bâtiments existants ne nous permettait pas d'envisager une réhabilitation qui aurait pris en compte nos exigences en matière de développement durable. Et, dans un souci pédagogique, nous avons fait le choix de regrouper sur un seul site les écoles maternelle et élémentaires, ainsi que tous les équipements annexes comme le restaurant scolaire, une salle polyvalente ou la bibliothèque scolaire.

Mais le déplacement de l'école va également, dans les années à venir, nous permettre de réfléchir à de nouvelles constructions de logements et de commerces de proximité sur les sites libérés. Je souhaite aussi que notre Place Jean-Jaurès

retrouve une vraie qualité et confirme son rôle central dans notre ville.

Parallèlement, la ville a décidé d'acquérir les terrains devenus vacants suite au déménagement de l'entreprise Van Leuwen Tubes. Idéalement situé entre Loing et canal, à proximité immédiate du centre ville, ce grand espace pourra nous offrir de nouvelles possibilités pour inventer la ville de demain.

L'année 2011 verra aussi le démarrage des travaux d'aménagement et d'embellissement de la rue Painlevé dans le quartier du Lancy. Ils sont menés conjointement par la Ville et Logem Loiret afin d'allier la réhabilitation des logements, leur résidentialisation et un nouvel aménagement des espaces publics. Ils profiteront bien entendu aux habitants du quartier, mais plus largement à tous les Chalettois, et même au-delà ? en valorisant un vrai lieu de vie au nord de notre ville. Le dossier de votre Chalette Place Commune vous apportera plus de précisions.

Ces trois projets nous mobiliseront dans les prochaines années, mais nous sommes certains qu'ils permettront de répondre à vos besoins, à ceux de vos enfants et au développement de notre ville. Bien entendu, d'autres aménagements utiles à tous se réaliseront, et nous venons de rencontrer les comités de quartiers afin de débattre avec eux des priorités en matière de travaux de voiries et d'amélioration des trottoirs.

Franck DEMAUMONT,
Maire de Chalette-sur-Loing



le maire lors d'une première réunion de concertation au Lancy

Sommaire

P3 - Actualités
Aides aux associations municipales, le pourquoi et le comment

P4 - On en parle
Aujourd'hui on se met à table

P5 - Invités du mois :
Rencontre avec JY Batisse et D. Bonnetti, animateurs de l'association Alcool, Joie et Santé

P6 - Vivre ensemble
Femmes solidaires, une pour toute, toutes pour une

P7 - Développement durable
Concours « Familles à énergie positive »

P8 - Du côté de la radio
Le printemps arrive, le printemps est là

P9 - 10 - 11 - dossier
le quartier du lancy en mutation

P12 - Arts et Culture
Quand la langue des signes s'ouvre aux enfants

p13 - Sports et loisirs
R.A.M et Ludothèque, deux structures qui aident à grandir

P14 - Libre expression

P15 - Histoire d'avant
Elles ont fait avancer leur temps

P16 - A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck DEMAUMONT
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : W. Le Bellec, D. Creff, P. Avezard,
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 43 21 99 02



Aides aux associations municipales

Le pourquoi et le comment

Le conseil municipal du 14 février dernier s'est prononcé sur le vote des subventions aux associations de la ville. Mais comment sont-elles attribuées ?

A qui ? Comment sont traités les dossiers de demande ? Décryptage.

La municipalité fait le choix d'aider le mouvement associatif car elle le considère comme indispensable au dynamisme de la cité et au développement du *Bien vivre ensemble*. C'est aussi pour ces raisons qu'il y a deux ans, la commission compétente a tenu à retravailler le dossier des demandes



de subventions. Ainsi une nouvelle fiche à remplir est venue étoffer le dossier : *les aides municipales, autres que la subvention, apportées aux associations* (prêt de salle, de matériel, attribution ou non d'un local à la maison des associations, mise à disposition d'un car ou de personnel, par exemple pour effectuer le montage de matériels...).

Mais quel est le trajet de ce dossier ?

Le dossier de demande est envoyé aux associations début septembre pour un retour demandé début décembre. Celui-ci est ensuite étudié par un groupe de travail composé d'un représentant du service relations publiques et un(e) élu(e) de chaque commission. Ce groupe de travail se base

ensuite sur des critères déterminés :

- pour les associations sportives : l'âge, le nombre de femmes, le nombre de licenciés chalettois, le niveau de compétition, la participation aux activités de la ville,
- pour toutes les autres associations : la participation aux activités de la ville, l'étude du bilan et du budget prévisionnel, la reconnaissance de l'association dans la ville.

Les conditions d'attribution

Pour prétendre à une subvention, l'association doit être déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle doit avoir un an d'existence, proposer des activités d'intérêt général et être ouverte à tous les habitants. Lors d'une première demande, il est nécessaire de fournir un récépissé de déclaration à la sous-préfecture, une copie d'extrait de publication au Journal Officiel, un exemplaire des statuts signés par le Président, et joindre la composition du bureau avec le nom et la fonction des membres. A noter, les associations politiques et culturelles ne peuvent en aucun cas prétendre à une subvention municipale.

Les associations peuvent également bénéficier d'une aide exceptionnelle, pour un projet ou une action précise. Cette demande fait l'objet d'une étude particulière. En cas de difficultés pour remplir le dossier, s'adresser à la Maison des Associations, Service Relations Publiques, tél : 02 38 93 57 97.

Repères :

Les subventions aux associations pour 2011

- Subventions sans conditions (en dessous de 23 000 €) : 50 076 €
- Subventions sous conditions (versement de la subvention sous réserve de la réalisation d'une action ou d'un projet et /ou de la signature d'une convention avec la Ville) : 321 088 €

Soit un total général, hors aides matérielles, de 371 164 €.

Élections cantonales des 20 et 27 mars

Pour voter il faut avoir 18 ans, être inscrit(e) sur la liste électorale de la ville, être muni(e) de la carte d'électeur et/ou de toute pièce d'identité comportant une photo et en cours de validité, excepté la carte d'identité et le passeport qui peuvent être périmés.

Le vote par procuration est autorisé : se rendre au plus tard 72 heures avant la date des élections au Tribunal d'Instance de Montargis ou au commissariat muni de la pièce d'identité du votant et du mandataire.

La Ville met en place un service de transport pour les personnes âgées ou handicapées : contacter la mairie au 02.38.89.59.59 et le jour du scrutin au 02.38.89.59.57.

Rappel : le bureau de vote N°1 précédemment installé dans le préau du Bourg de l'école élémentaire Boutet est désormais installé à l'**hôtel de ville** et le bureau de vote N° 10 précédemment installé dans la salle du Château-Blanc est désormais situé dans la **salle polyvalente de l'école élémentaire Perret**.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h sans interruption.

Voter est un droit et un devoir.



On en parle...

« Aujourd'hui, on se met à table »

Les élèves de Chalette ont été sensibilisés à la bonne cuisine au restaurant scolaire de la Pontonnerie jeudi 17 février. Le but est d'éduquer les enfants à découvrir et goûter divers saveurs...

Verrine de guacamole d'avocat sur son coulis de tomates, truite aux amandes accompagnée d'une purée de patates douces et d'une tomate provençale, saint-nectaire et verrine de mangue fraîche... Ce menu raffiné n'aura pas manqué d'exciter les papilles gustatives des élèves de l'école élémentaire de la Pontonnerie participant pour la première fois à l'opération « Aujourd'hui, on se met à table. » Les enfants ont ainsi pu apprécier les tables joliment dressées avec leurs nappes vertes, les serviettes astucieusement pliées dans les assiettes, les menus disposés devant chacune de leur place et les mets savoureusement bien présentés afin d'aiguiser tous les appétits ! Dans une ambiance conviviale, les fines bouches ont pu bénéficier avant dégustation d'une description et d'un petit historique des produits du menu par le cuisinier M. Creuzet.

Selon Bernard Patureau, adjoint au maire chargé des affaires scolaires, le but « *c'est que les élèves prennent conscience de tout le travail fourni à la cuisine centrale par les agents de six heures du matin jusqu'au moment du déjeuner. Nous souhaitons également leur montrer que l'on peut manger dans de bonnes conditions car ce n'est pas une cantine mais un restaurant scolaire. Nous voulons les aider à mieux connaître les aliments et qu'ils apprennent à les respecter. Il est important qu'ils découvrent de nouvelles saveurs, qu'ils s'interrogent sur ce qu'ils consomment, comment les produits existent dans la nature, comment on les prépare...* »



Le projet municipal permet de proposer aux enfants régulièrement un repas amélioré afin de leur faire découvrir de façon ludique « l'art de la table ». Cette opération devrait être renouvelée prochainement dans les autres restaurants scolaires de la ville au Bourg, à Aragon, au Lancy, à Vésines ou encore à Perret.

Déborah Creff



Une nouvelle déclaration en mairie pour 2011 : les enseignes, préenseignes et dispositifs publicitaires

Depuis 2010, toute enseigne, préenseigne et autres dispositifs publicitaires doivent être déclarés en mairie.

POURQUOI ?

Depuis les années 80, la commune de Chalette-sur-Loing perçoit une taxe sur les emplacements publicitaires fixes (type panneau 4mx3m). La loi du 4 Août 2008 dite « de modernisation de l'économie » a créé la taxe sur la publicité extérieure afin de limiter la pollution visuelle engendrée par la multiplication des publicités situées au cœur des

villes. Pour ce faire, elle a élargi son champ d'intervention.

QUI EST CONCERNE ?

Aujourd'hui, en plus des panneaux publicitaires, les enseignes, préenseignes signalant une activité s'exerçant dans un bâtiment sont concernées.

Définition :

Enseigne : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble où s'exerce une activité

Préenseigne : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée

La commune a délibéré en juin 2009 pour permettre de lisser jusqu'en 2014 les tarifs imposés par la loi. Ainsi, le tarif réglementaire par an varie entre 15 m² (enseignes jusqu'à 12 m²) et 60 m² (enseignes supérieures à 50 m²).

A QUI S'ADRESSER ?

Pour savoir si votre activité est concernée, ou bien pour en savoir plus sur ces nouvelles dispositions, vous pouvez contacter le service urbanisme au 02 38 89 59 10.



L'alcool, oser en parler pour moins en souffrir

Rencontre avec J.Y Batisse-Dauquaire et D.Bonnetti, animateurs de l'association Alcool, Joie et Santé

Permanence d'Alcool, Joie et Santé :

Les samedis après-midi de 14 h à 16 h au centre médico-social du Bourg, rue Marceau.

Malades, familles sont les bienvenus, seuls ou accompagnés. On vient régulièrement ou pas, pour une question, un conseil, pour parler, se soulager peut-être.

Rien de contractuel, seulement de l'écoute, du soutien, de l'aide... Alors n'hésitez pas, ça vaut sans doute le coup d'essayer.

Tél. pour Chalette :

02.38.89.32.20 ou 02.38.98.55.10

L'alcool consommé de façon régulière et à haute dose tue plus de 45 000 personnes par an dans l'Hexagone. Plus de 5 millions de personnes auraient des difficultés médicales, psychologiques et / ou sociales dues à ce produit. A Chalette comme dans l'ensemble du pays, des familles sont touchées par cette maladie. Pour mieux comprendre cette pathologie, bien souvent taboue, nous sommes allés à la rencontre de Jean-Yves Batisse-Dauquaire et de Dominique Bonnetti, animateurs de l'association Alcool, Joie et Santé.

Alcool, Joie et Santé a été créée en 2002 par d'anciens buveurs devenus abstinents. Sa principale mission est d'accueillir les malades, surtout après les cures afin d'éviter la rechute. Pour Dominique Bonnetti, « ce sont les deux premières années qui sont difficiles. Et nous sommes bien placés pour le savoir puisque nous sommes d'anciens buveurs. Nous sommes là pour accueillir le malade, l'écouter, lui apporter un soutien et de l'information. L'alcoolisme est encore un sujet tabou, surtout pour les femmes » - Et de rajouter : « On ne guérit pas de l'alcool, on se stabilise seulement, des risques persistent même au bout de 25 ans d'abstinence ». Jean-Yves Batisse-Dauquaire, quant à lui, garantit le parfait anonymat des accueils. « Nous ne nous autorisons aucuns jugements, préjugés ou rejets. Nous ne sommes pas des médecins, mais nous sommes passés par cette maladie et nous savons ce que le malade ressent. Et puis nous avons suivi des formations chez un médecin alcoologue. Nous sommes donc à même d'aider le malade et ses proches. Malheureusement, peu de personnes osent pousser la porte par peur, par honte. Il est pourtant important d'oser faire le pas, ce peut être salvateur ».

Mais, au fait, quand l'alcool devient-il un problème ?

A peine la question posée, la réponse tombe comme un couperet : « Quand on

ne peut pas s'en passer. Lorsqu'on boit un apéro et un verre tous les jours, c'est que la maladie s'est installée. Et puis les signes ne trompent pas : tremblements, sautes d'humeur, changements de comportements ».

Petits verres et grandes vérités

Pour Jean-Yves et Dominique, plusieurs facteurs favorisent l'alcoolisme : « le chômage, la crise, les difficultés à vivre... La descente aux enfers est souvent rapide, on perd son emploi, on divorce, on rompt les liens avec les enfants, les proches et on s'enfoncé. La dépression est souvent liée à l'alcoolisme. S'il y avait un conseil à donner, ce serait de ne pas s'isoler et de s'ouvrir aux autres. »

Un phénomène assez récent inquiète nos interlocuteurs : « la maladie est en augmentation chez les jeunes, notamment chez les jeunes filles. Il faut pourtant savoir qu'il existe de gros risques pour elles en cas de maternité ; le bébé peut connaître de gros problèmes de santé. De même l'association contraception / alcool augmente les risques de cancer du sein. »

Certes la prévention existe, mais pour Jean-Yves et Dominique elle n'est pas suffisante. De leur côté ils seraient prêts à se déplacer dans les collèges et lycées, mais il semble que ce soit difficile à mettre en place. Pourquoi ? La question reste posée. En tout cas, certaines initiatives rendent nos deux animateurs optimistes. Depuis 2010 un partenariat s'est engagé avec le service jeunesse de la Ville. Plusieurs rencontres se sont déroulées engendrant un grand intérêt de la part des jeunes de 13 à 16 ans. Ceux-ci se sont montrés très intéressés, posant de multiples questions, les séances prévues à l'origine pour une heure allant parfois jusqu'à trois heures ! Une satisfaction pour nos deux animateurs qui voient dans ces rencontres une prise de conscience de certains jeunes.

Propos recueillis et retranscrits par B. Taleb

Femmes solidaires

Une pour toute, toutes pour une

Le comité local des *Femmes solidaires*⁽¹⁾ a tenu son assemblée générale le samedi le 29 janvier dernier à la Maison des Associations, en présence de sa présidente nationale Sabine Salmon. L'occasion pour Chalette Place Commune de présenter cette association riche de 67 années de combats pour les droits des femmes.

Comme l'ont souligné plusieurs intervenantes durant l'assemblée générale, *Femmes solidaires* est un mouvement féministe **non sexiste** d'éducation populaire qui a pour vocation de rassembler les femmes de toutes origines sociales et culturelles. Et la composition de l'assistance, ce jour-là, en témoignait. Après un petit passage à vide durant quelques années, le comité local renaît de ses braises en 1996 pour ne cesser depuis de se développer. L'année 2010 en est un exemple. De nombreuses actions ont été menées : *célébration de la journée mondiale contre les violences faites aux femmes, implication dans la bataille pour la sauvegarde de l'hôpital et des retraites, sortie cultu-*

relle à Paris, création de liens et soutien aux femmes écrivaines locales, intervention dans les collèges et les lycées de l'agglomération contre le sexisme, travail avec le service jeunesse d'Amilly, participation à la fête des gamins à Chalette et à la journée du 8 mars avec la projection du film « La domination masculine » dans une salle comble de l'AltiCiné, opération contre les jouets sexistes en décembre, par exemple.

Et cette année s'annonce tout aussi foisonnante... Les idées fusent : initiative avec l'agglomération sur le plateau à Kennedy, atelier gym relaxante permettant aux femmes de pouvoir prendre le temps de s'occuper d'elles, de sortir de la routine avec le but sous-jacent qu'elles s'interrogent sur leur condition de femme et leur place au sein de leur foyer... Bref, toute une panoplie d'initiatives toutes aussi passionnantes les unes que les autres avec l'objectif avoué de rencontrer encore

plus de femmes dans les quartiers, pour les réunir et agir avec elles.

Alors oui, boostées par un bilan positif, les femmes solidaires de l'agglomération sont bien déterminées à continuer le combat de leurs aînées pour maintenir leurs acquis, ou les reconquérir pour certains, et obtenir, avec les femmes du monde, entier de nouveaux droits. Un sacré défi ! Mais les événements en cours dans le monde arabe, notamment en Tunisie et en Egypte, démontrent que les femmes sont bien résolues à ne pas (et /ou ne plus) se laisser faire. Un espoir pour toutes les jeunes filles et toutes les sociétés du monde... Car, comme le chantait le poète, *la femme n'est-elle pas l'avenir de l'homme ?*

Pour aller plus loin :

www.femmes-solidaires.org

Contact comité local :

Christine Berthelier 02 38 85 73 41

B.Taleb



Femmes Solidaires lors de la dernière fête de Chalette

Comité de quartier du Bourg

À la fin de sa réunion du mercredi 9 février dernier, le comité de quartier du Bourg a remis un chèque de 150 euros à Maïmouna Deh, présidente de l'association sénégalaise « *Femmes Demboumbe* ». Cette somme correspond aux bénéfices réalisés lors du repas sénégalais du 24 novembre dernier qui avait réuni de nombreux convives. Ce don alimentera financièrement le projet humanitaire de construction de logements pour les instituteurs du village de Demboumbe. L'école de ce même village a été réalisée grâce à la participation financière de la Région, de la Ville de Chalette et de collectes auprès de la communauté sénégalaise de l'Agglomération Montargoise.



Concours «Familles à énergie positive»

Depuis 2008, la Ville de Chalette est associée à la Semaine « *Energie'villes* », organisée par le Conseil régional et les Espaces Info Energie. Dans ce cadre, un concours « *Familles à énergie positive* » a été lancé en septembre dernier. Rencontre avec une des familles volontaires.

Pourrez-vous réduire d'au moins 8% votre consommation d'énergie par mois ? C'est le pari qu'ont fait cinq Challettois en rejoignant une équipe qui s'est donné pour objectif de diminuer sa consommation d'énergie par rapport à l'année précédente.

Le principe est simple : relever ses consommations de l'hiver, les communiquer au capitaine de l'équipe et travailler à réduire sa consommation d'énergie. Un logiciel de l'Espace Info Energie calcule automatiquement la position de votre équipe.



L'objectif est de démontrer que, tous ensemble, il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable et conviviale. Protocole de Kyoto oblige, chaque équipe fait ainsi le pari d'atteindre 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédant le concours qui se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble !

Qu'est-ce qu'on gagne ?

Selon Béatrice Dupeux, Challettoise qui participe à l'opération avec toute sa famille, le concours permet de « réaliser des économies financières, de bénéficier d'une expertise personnalisée sur ses consommations d'énergie

ainsi que de passer des moments ludiques au sein de l'équipe et entre concurrents. » La famille a ainsi changé ses habitudes de consommation en utilisant par exemple des ampoules basse consommation, des robinets thermostatiques afin de réguler automatiquement la température dans chaque pièce ou encore en demandant aux enfants d'éteindre les lumières.

Et ça marche !

Le bilan du premier test a été convaincant : les autres années, les participants ont économisé en moyenne 200€ sur leur facture ! Ce sont 738 000 kWh qui ont été économisés par les 314 foyers participant aux deux premières éditions, soit 213 tonnes équivalent CO₂, l'équivalent de la production d'une centrale photovoltaïque de 6700 m² sur la même période.

Pour plus d'informations, contacter l'espace Info Energie au 02.38.62.47.07.

Déborah Creff

Le printemps arrive, le printemps est là !

Les oiseaux chantent, les jours rallongent et le jardinier piaffe d'impatience d'installer ses massifs, de retrouver son potager, de bichonner son verger. L'équipe des « Souris Vertes » vous propose quelques conseils et des idées, à faire peut-être germer.

Pas de précipitation !

Si certaines plantes peuvent être installées dans le jardin dès le mois de mars (les fèves, les petits pois, les primevères), bien d'autres semis et plantations devront attendre, pour être pratiqués, que le sol soit suffisamment chaud, que les risques de gelées soient passés.

Pour agir basez-vous sur la phénologie : l'observation des floraisons. Ainsi, attendez celle des pruniers pour semer les annuelles et l'épanouissement des lilas pour planter les pommes de terre. Patientez également jusqu'à la fin des Saints de Glace, mi-mai, avant d'installer dehors vos géraniums, tomates, courges et autres végétaux frileux.

Un peu d'organisation

En ce début de printemps, les coups de cœur causés par la lecture des catalogues et par les multiples fêtes des plantes foisonnent. Dans la mesure du possible, avant de succomber, tentez de planifier l'organisation de votre potager et de vos massifs, de tracer comment s'échelonneront les récoltes, les floraisons. Prévoyez aussi les multiples accessoires du jardin. Il n'est



pas trop tard pour tailler des rameaux de noisetier, pour faire l'achat de fers à béton qui vous fourniront des tuteurs et autres supports vite envahis de fleurs et légumes grimpants.

Possédez-vous un compost, cette façon de recycler avantageusement les déchets de la cuisine et du jardin ? Il est alors temps de le remettre en activité... ou de créer un tas, un bac dans votre jardin. Conservez précieusement vos tontes de pelouse : elles seront étendues, en mince couche, au pied des arbres et arbustes ou au milieu des rangs de légumes, composant un paillage à peu de frais.

Engrais et pulvérisateurs ? À la remise...

La fertilisation des plantes d'un jardin amateur n'est pas nécessaire... à condition d'apporter sur le sol une couverture organique

permanente : des paillages variés (feuilles sèches, tourteaux de ricin...), des engrais verts (phacélie, sarrasin, trèfle blanc...) seuls ou en mélange.

Pour un jardinage au naturel, évitez le plus possible l'usage de produits de traitement, même ceux utilisés en jardinage biologique. Avant de fourbir votre pulvérisateur assurez-vous que le problème est bien dû à un ravageur ou à une maladie (et non au gel, à une carence, etc.)

Connaissez-vous les jardins en lasagnes ?

Pas le temps de retourner un bout de pelouse, de travailler un talus, d'apporter de la terre végétale sur votre terrain de remblai ? Adoptez les « lasagna bed » ! Disposez sur le sol un carton mouillé, puis 40 cm de paille, de déchets organiques, de tontes... Recouvrez le tout de 20 cm de compost ou de terreau. Plantez : le tour est joué !

et déterminez un seuil de tolérance au-delà duquel il vous faudra intervenir. Ainsi les pucerons forment des gaines autour des boutons de rose... puis sont dévorés par les auxiliaires, ne gênant en rien l'épanouissement des fleurs.

Par l'équipe des « Souris Vertes »
Guylaine Goulier

radio
Chalette
89.3
fm
02 38 98 57 55
Le son et l'info de l'agglo !
www.radio-chalette.com

« J'apporte en quelque sorte le « petit plus » de la poésie du lieu ! »

Pour valoriser ce quartier du Lancy et particulièrement la rue Paul-Painlevé qui accueille de nombreux résidents et un pôle commercial, la ville et le bailleur social « Logem Loiret » ont fait appel aux compétences d'un professionnel spécialisé dans l'aménagement des espaces publics. Suite à un appel à candidature, Mme Barbier, architecte-paysagiste, a été retenue.

Rencontre avec Mme Barbier qui conduit le projet avec d'autres professionnels et aux côtés de la municipalité et « Logem Loiret ». L'occasion pour nous de revenir sur ce métier et sur la philosophie générale de ce projet...

Qu'est-ce que fait un architecte-paysagiste ?

Il intervient sur un lieu afin de créer un environnement paysager qui s'inscrit en harmonie avec le projet d'aménagement attendu. L'architecte paysagiste débute généralement par une analyse d'ensemble pour aboutir à des propositions très précises. Ces différentes études permettent alors à l'architecte paysagiste de comprendre un lieu et d'en saisir ses atouts. Elles permettent aussi de valoriser les différentes activités, particulièrement les échanges économiques et sociaux.

Comment s'effectue l'analyse d'un site ?

Un lieu a toujours quelque chose à dire à qui veut bien l'entendre ! Chaque site possède sa propre sensibilité qu'il faut savoir ne pas bousculer mais surtout écouter. La lecture d'un paysage implique au concepteur d'être actif et non passif. Il ne doit pas se contenter de décrire ce qu'il voit, il doit pouvoir interpréter. Pour réfléchir sur un projet, l'architecte devra valoriser tous les aspects positifs (présence de commerces, espaces de rencontres) et dessiner un projet qui crée des liaisons entre l'habitat, les différentes zones d'échanges.

Quelle est précisément la philosophie générale du projet du Lancy ?

La démarche de celui-ci est par définition ancrée dans la nature et les réalités de ce quartier et de la population qui y vit ! Ainsi, le respect de l'environnement avec le parc Lantara, les valeurs essentielles portées par les habitants, la prise en compte de leurs modes de vie représentent des enjeux sociaux et environnementaux essentiels. L'humain doit rester le pivot de tout aménagement ! La ville n'est pas qu'un ensemble de fonctions ; c'est aussi un projet commun censé regrouper l'ensemble des habitants d'un



Réunion de concertation projet lancy
11 février 2011

territoire. Dans ce projet, issu de la volonté des élus et de « Logem Loiret », j'ai pris en compte les aspects historiques, patrimoniaux, voire symboliques de ce territoire.

Ici, le quartier va être profondément réaménagé à partir de ce qu'il a de positif. La présence de commerces, d'un parc arboré, du futur collège Pablo Picasso et d'immeubles réhabilités sont des atouts qu'il convient de valoriser.

Comme pour tout projet de cette nature, la Municipalité est venue à la rencontre de ses habitants pour échanger sur la façon dont les gens vivent, leurs habitudes. Associer la population constitue un enjeu de taille, car qui mieux que ceux qui font battre le cœur d'une ville, d'un quartier peuvent exprimer sa personnalité et ses aspirations ? De manière générale, les aspirations des habitants rejoignent celles de la Municipalité même si, suite aux différentes concertations, le projet initial a été sensiblement modifié, en particulier pour ce qui concerne les espaces publics et l'organisation de places de parking dans ce secteur tout en créant une place centrale reliant la rue Paul-Painlevé au Parc Lantara.

William Le Bellec

Le projet en débat...

Vendredi 11 février, le maire, entouré de M. Pasquet, Directeur Général de LogemLoiret, et de Mme Barbier, architecte-paysagiste, a organisé une réunion de concertation avec la population sur le projet. Près de 80 habitants du quartier sont venus s'informer et donner leur avis. Si l'esquisse, dans sa globalité, semble donner satisfaction, quelques remarques ont toutefois été livrées.

Le stationnement, un sujet épineux

Les participants ont noté que le projet présentait une légère réduction du nombre de places de stationnement devant les commerces. Une inquiétude pour les commerçants – mais pas seulement – qui craignent une perte de clientèle. Le maire a précisé que, dans cette proposition, l'objectif est de valoriser les commerces. Toutefois, au vu des fortes inquiétudes des intervenants sur ce sujet, il a été demandé à l'architecte de retravailler le tracé en créant de vrais trottoirs et espaces piétons pour revaloriser l'espace commercial tout en privilégiant la circulation piétonne sans négliger pour autant le stationnement devant les commerces.

Une place centrale pour favoriser le Vivre Ensemble

Un débat s'est également instauré autour de la place centrale. D'une part sur le matériau de revêtement de sol mais surtout sur son entretien et le risque d'éventuelles dégradations. D'autres se posaient la question de savoir si le personnel municipal serait en effectif suffisant pour entretenir, voire réparer les hypothétiques détériorations. Inquiétude à laquelle le maire a répondu que l'entretien de ce secteur sera inscrit dans la charge de travail du personnel. Quelques habitants ont évoqué les incivilités, les dégradations et le bruit que pourrait engendrer la réalisation de ce lieu de rencontre. Sur ce sujet le maire a été clair. Il a rappelé que l'objectif de cette place est de favo-

riser le *Vivre ensemble*, de permettre à tous les habitants du quartier – et pas seulement ceux de la rue Painlevé – de se rencontrer, de se parler, toute génération comprise, de faire en sorte que les habitants « *sortent de chez eux* » et se côtoient. Quant aux dégradations, Franck Demaumont a précisé, sans les nier, « *qu'il ne convenait pas de partir du postulat qu'il y aurait des dégradations, sinon jamais rien ne serait effectué. D'ailleurs partout où des aménagements de qualité ont été réalisés (abords de l'hôtel de ville, Kennedy-Château-Blanc par exemple) aucun surcroît de dégradations n'a été noté, ce serait même le contraire* ». Enfin pour répondre au problème de la police abordé par

certaines intervenants, le maire a souligné qu'il continuerait à se battre avec le commissariat pour obtenir une augmentation des effectifs et le rétablissement de la police nationale de proximité.

L'avenir de la supérette a également été évoqué. Eric Pépin, maire adjoint aux travaux, a rendu compte des possibilités qui pourraient voir le jour d'ici quelques mois : réouverture d'un commerce alimentaire ou non, ou bien division du magasin en plusieurs commerces ; des négociations sont en cours avec le propriétaire.

B.Taleb





La Parole à Olivier Pasquet

Directeur de LogemLoiret

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Lancy, Logemloiret est un des partenaires privilégié de la ville. De quelle(s) façon(s) intervenez vous ?

En 2003, la ville de Chalette a réalisé une 1^{ère} étude sur les points à améliorer au Lancy. Avec les mêmes experts, LogemLoiret a travaillé sur l'évolution de ses 244 logements. L'objectif des deux partenaires était :

- pour LogemLoiret : de réduire le nombre de logements sur le site jugé très dense, d'améliorer la qualité des logements restants.
- pour Chalette : d'apporter une meilleure qualité de vie aux habitants du quartier (ouverture du square Lantara, préservation des commerces) et de favoriser la création de logements sociaux sur d'autres sites (rues Romain-Rolland, Gustave-Nourry...) en compensation des logements détruits.

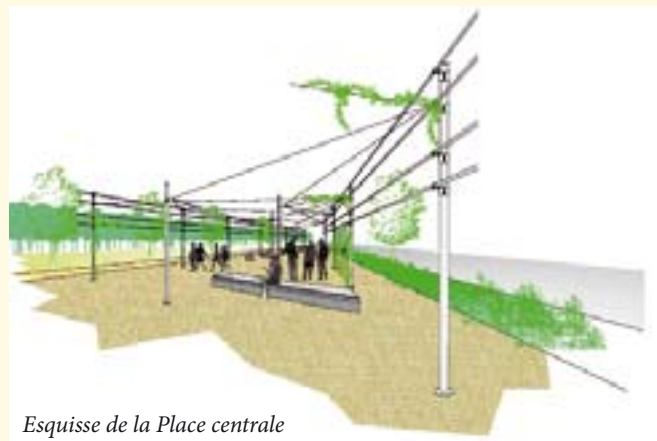
Les attentes de chacun ont été prises en compte et un projet commun en a résulté :

- accord sur les immeubles à démolir,
- accord sur le futur aménagement des espaces publics (ouverture du square Lantara, aménagement de la chaussée, lieux de stationnement, espaces verts).

En juin 2006, les travaux de réhabilitation des logements de la rue Paul-Painlevé ont débuté. Les derniers immeubles ont été terminés en 2008. 170 logements ont été améliorés, 54 logements ont été démolis, les 20 logements de l'immeuble du n°35 seront démolis en 2011. Sur cet aspect, des jeunes de Chalette ont pu être embau-

chés par les entreprises chargées de la démolition des bâtiments. De plus et avec le soutien financier de la ville et de LogemLoiret, des jeunes du Lancy ont aussi travaillé pour remettre en valeur la mare du square Lantara.

Parallèlement, nous avons travaillé ensemble sur l'aménagement de la rue Paul-Painlevé et des abords des immeubles. Les travaux concernant les espaces publics et ceux proches des immeubles devraient débuter en 2011 et se terminer en 2013.



Esquisse de la Place centrale



Ce qu'ils en disent...

Christian Mairet, membre du comité de quartier du Lancy

« La rénovation de la rue Paul-Painlevé est une bonne chose, tant pour les locataires des immeubles que pour le quartier en général. Celle-ci va permettre de dégager une vue sur le square Lantara, délaissé et souvent pas connu par les habitants du quartier et qui était caché par les immeubles. D'autre part, la revégétalisation du square et l'installation de pergolas vont améliorer de façon importante la qualité de l'environnement.

Par contre, commerçants et habitants regrettons que le terrain dit des Montagnes se soit révélé inconstructible. Aussi espérons-nous tous que des constructions individuelles pourront voir le jour, ce qui permettrait, entre autres, la revitalisation du commerce de proximité.

Les habitants se satisfont aussi du projet de rétrécissement de la rue Paul-Painlevé entre la rue André-Gide et la rue Maupassant. Nous espérons ainsi une limitation de la vitesse. Côté stationnement, même si quelques réflexions sont à mener pour celui propre aux commerces, le projet apparaît

satisfaisant. En effet chaque locataire aura une place qui lui sera réservée. Certes se pose le problème des familles qui disposent de plusieurs véhicules...

Pour tous les autres aménagements, y compris la place avec la fontaine, les esquisses sont satisfaisantes à condition, bien évidemment, que les nouveaux espaces ne subissent pas trop de dégradations. Mais le maire nous a assuré qu'un entretien régulier sera réalisé par le personnel de la Ville. Nous espérons qu'il n'y aura pas trop de désagrément.

A noter que ce projet tombe à pic avec la reconstruction du collège Pablo-Picasso. Le tout forme une certaine cohérence. Enfin les habitants mettent beaucoup d'espoir dans la réouverture ou la création de nouveaux commerces de proximité. De même, ils espèrent que les professionnels de la santé se mobiliseront pour que les médecins du quartier puissent trouver des remplaçants. »

Propos recueillis et retranscrits par B. Taleb

Quand la langue des signes s'ouvre aux enfants...

Dans le cadre des « contes dits du bout des doigts », la compagnie « Les compagnons de Pierre Ménard » présente le spectacle jeune public « la sorcière du placard aux balais » de Pierre Gripari, à 19h vendredi 25 mars au Hangar. L'occasion de découvrir et de se familiariser avec la langue des signes...

Rencontre avec Nicolas Fagart, metteur en scène et comédien.

Pouvez-vous nous présenter « Les compagnons de Pierre Ménard » ?

Il s'agit d'une compagnie de théâtre qui a été fondée en janvier 2003. Nous avons choisi le nom de Pierre Ménard en raison de Jorge Luis Borges qui a écrit une nouvelle « Pierre Ménard, auteur du Quichotte ». Borges y imagine avec beaucoup d'humour un obscur auteur français qui aurait entrepris au début du 20^{ème} siècle de réinventer le chef d'œuvre de Cervantes. Pour rendre un hommage amusé à la fois à Borges et Cervantes, nous sommes donc les compagnons de ce Pierre Ménard : auteur fictif, mais quel auteur !

Quel est le but de votre compagnie ?

L'objectif est de promouvoir l'art littéraire en privilégiant l'adaptation d'œuvres contemporaines et non théâtrales (correspondances, journaux intimes, poèmes, romans...). Nous travaillons aussi sur l'élaboration d'un vocabulaire corporel issu de la langue des signes et du mime.



Pouvez-vous nous présenter votre spectacle « la sorcière du placard aux balais » ?

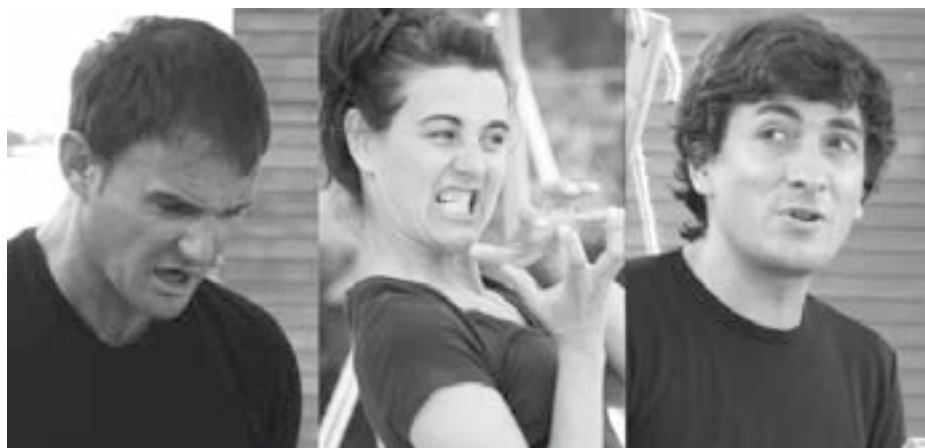
Il s'agit d'un conte de Pierre Gripari où le héros connaît de grosses difficultés avec une sorcière dans son placard aux balais. Toute l'originalité vient du fait que l'histoire est entièrement racontée en langue des signes.

Pourquoi avoir choisi la langue des signes pour vos spectacles ?

L'élément fondateur, c'est notre comédienne Isabelle Florido qui a pour lan-

gue maternelle le langage des signes, car ses parents sont sourds. Isabelle, au centre de la scène, narre toute l'histoire de « la sorcière du placard aux balais » en langue des signes. Ses mains et son corps racontent. Sur le côté sont placés deux lecteurs qui traduisent par la parole ce qui aura échappé aux yeux des spectateurs. L'un fait la voix des personnages et l'autre la narration. Cette mise en scène permet de sensibiliser le public aux différentes formes de communication humaine. La langue des signes est tirée vers le mime et le conte devient alors un dessin animé digne de Tex Avery, doublé en direct par les comédiens. Les mots et les signes se conjuguent de façon magique. A l'issue du spectacle, le public est convié à participer de façon ludique, en apprenant une chanson chantée dans la langue des signes qui s'ouvre alors aux enfants. Acteurs et spectateurs prennent un plaisir immense dans cette leçon où on rit, on gesticule et on chante !

Propos recueillis par Déborah Creff



R.A.M* et Ludothèque : Deux structures qui aident à grandir !

L'épanouissement de l'enfant est un sujet cher à la municipalité qui propose une palette de structures permettant à l'enfant de se réaliser et de grandir. Zoom sur deux de ces établissements.

Du R.A.M à la ludothèque, un parcours initiatique

Lieu d'écoute, d'information et d'échanges pour les assistantes maternelles agréées, le R.A.M reçoit actuellement plus de 15 « nounous » et leurs bambins. Il contribue à améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant mais s'adresse également aux parents à la recherche d'un mode d'accueil des enfants jusqu'à 6 ans. Service public gratuit, il organise des animations au cours desquelles les enfants et leur assistante maternelle peuvent se retrouver pour jouer avec d'autres, découvrir de nouvelles activités tandis que les « taties » échangent, inventent ensemble des projets. « Ces temps d'animation sont très importants, souligne Bénédicte, la responsable, ils permettent l'épanouissement et la socialisation des enfants et les préparent à une meilleure adaptation à l'école maternelle. Le R.A.M est également un lieu de ressources pour les assistantes maternelles où elles peuvent trouver tous les renseignements quant à la législation, les formations, les contrats de travail... Et d'ajouter : « Cette structure répond à un véritable besoin pour les professionnelles, elle permet de rompre le sentiment d'isolement que celles-ci peuvent ressentir en restant cloisonnées chez elles. Le R.A.M est leur maison. Elles aiment y venir avec les enfants. »



Du R.A.M à la Ludothèque, il n'y a que quelques mètres

A peine sortis du R.A.M, les enfants n'ont que quelques mètres à faire pour plonger dans le monde magique des jeux qu'est la ludothèque. Créée en 2006, cette maison du jeu a traversé ces cinq dernières années en ne cessant de se développer, proposant toujours plus de jeux, de jouets, d'animations pour tout âge et tout public. Caverne d'Ali Baba, elle regorge de plus de 1500 trésors qui font le bonheur des grands et des petits. Comme le souligne l'animatrice, Véronique Lebrize, « l'objectif est de donner à jouer, de favoriser les échanges, de faciliter la socialisation, de prévenir l'échec scolaire, favoriser les acquisitions. »

Conviviale, la Ludothèque est une

porte qui s'ouvre sur l'imaginaire tout en conduisant à la règle : règle du jeu, règle du lieu. Le plaisir et la règle sont les mots clés. « Le jeu est un outil de citoyenneté, car jouer c'est apprendre des règles, c'est donc tenir compte de la réalité des autres. Il favorise les rencontres et est susceptible de permettre l'intégration. Le jeu est un loisir culturel présentant un intérêt éducatif indéniable » souligne Véronique. Et de surenchérir : « A travers les jeux, nous transmettons de nombreux messages comme le partage ; on apprend à connaître l'autre, à perdre aussi ». Depuis son ouverture, la Ludothèque compte plus de 320 familles adhérentes représentant environ 1200 personnes, qui viennent régulièrement, sans omettre les participants aux actions menées avec les partenaires (écoles, crèche municipale, accueils de loisirs, Semurpa, collèges ouverts). Afin de fêter ce succès, un après-midi festif est organisé **le samedi 12 mars de 14 h à 18 h**. Gratuit et ouvert à tous, cet après-midi permettra de découvrir les jeux du monde, des jeux en bois surdimensionnés, des jeux symboliques, etc. Un moment de partage en famille ou entre amis à ne pas manquer !



B.Taleb

* R.A.M : Relais Assistantes Maternelles

➔ Le Groupe des élus communistes :

Défendons toute l'année les droits des femmes !

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des manifestations partout dans le monde, pour fêter les victoires et les acquis, faire entendre leurs revendications, pour améliorer la situation, faire respecter le droit à la contraception et à l'IVG, exiger de vraies lois contre les violences faites aux femmes dans la vie privée mais aussi dans le travail.

Ces luttes sont plus que jamais d'actualité. Dans les mouvements de libération qui ont lieu actuellement dans le monde, les femmes occupent une place importante. En France, plus que jamais l'égalité écrite dans les textes est à faire respecter. Dans cette société de l'ar-

gent roi, les femmes sont les premières victimes du chômage, de la précarité, du temps partiel imposé ce qui, ajouté à l'inégalité des salaires, se paye très cher à la retraite. La maternité est souvent un frein pour la prise de responsabilités. Cette situation, qui doit être dénoncée partout, est pourtant particulièrement aigüe, dans notre ville frappée par la crise et les conséquences dramatiques d'une politique nationale de casse et de délocalisations industrielles.

Pour nous, l'égalité passe par une égalité d'accès à la formation et aux métiers, par l'accès à la santé, par un développement du service public d'accueil des enfants et donc par le respect des droits fondamentaux. C'est un combat de tous les jours.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

L'éducation est-il encore l'avenir de nos enfants ?

Pour la nouvelle année scolaire la France gagne 48 000 élèves mais perd 4 800 enseignants. Pour cela tous les moyens sont bons : prime de performance au recteur allant jusqu'à 22 000 € par an, augmentation des effectifs des classes, diminution et suppressions d'options. Ce qui oblige certains professeurs à des dilemmes : « Dois-je accepter que mes élèves perdent une heure d'option ou de les prendre en heures supplémentaires et cautionner ce système qui désire, car c'est cela le but recherché, mettre au rebut mon option ? ».

Alors que la dernière enquête PISA montre du doigt un creusement des inégalités scolaires selon l'origine sociale et celle de la DEPP qui nous interpelle sur le fait que 17,5 % des élèves quittent le col-

lège avec de grandes difficultés. La réponse du gouvernement est sans appel, appliquer une politique avant tout de restriction budgétaire alors que l'éducation va de plus en plus mal.

Alors quel avenir pour les enfants en grandes difficultés scolaires ?

Quel futur pour les élèves scolarisés dans des établissements difficiles ?

Enfin, pour ceux qui parviendront à réaliser un parcours honorable. Mais qui, faute de moyens, n'auront pas eu la chance d'approfondir leurs connaissances par des options devenues des denrées rares et précieuses. Et qui, plus tard, se retrouveront en difficultés face à ceux qui auront eu la bonne idée de naître dans une meilleure catégorie sociale.

État civil :

Naissances :

TACHARRAMOUTE Alliya
MANGÉARD Nina
TOMAS Lucas
NTUMBA KABASELE Salim
BICER Eymen
DADÉ Benjamin
MEGCHICHE Inès
YENIDOGAN Zeyneb
GACI Lina
ASLANTÜRK Hamza
N'DIAYE Hadiara
DEBUSSCHÈRE Mélay
ECE Eslem
LEPRIEUR Andrew

Mariages :

HAMDANE Mohamed et
EL MOUBARKI Zohra
ECHAIBI Farid et
TEIXEIRA Mélanie

Décès :

SALLEY Emma
CHAUVOT Veuve MEUNIER Colette
GUERRERO Jesus
BONHOMME Marceau
MARINI Bernard
GOURIOU Robert
LELIÈVRE Veuve MÉLINETTE Raymonde
LEROY Veuve DREHER Jacqueline

Histoire d'avant



Hélène Boucher



Marie Rosalie Bonheur



Louise Michel

Elles ont fait avancer leur temps...

Elles s'appellent Louise, Rosa, Hélène, Lucie, Gabrielle, George, Marie, Anne, Lucienne ou Danièle. Leur nom est gravé sur les plaques de nos rues ou de nos établissements publics. Mais qui sont-elles ? A la veille de la célébration du 8 mars (voir encadré), Chalette Place Commune a pris le parti d'esquisser le portrait de trois d'entre elles : Hélène Boucher, Rosa Bonheur et Louise Michel.

Hélène Boucher est née à Paris le 23 mai 1908. A 22 ans, elle décide de devenir aviatrice et passe son baptême de l'air le 4 juillet 1930. Quatre ans plus tard, elle s'engage avec les aviatrices Maryse Bastié et Adrienne Bolland dans le combat féministe et milite pour le vote des Françaises. Elle obtient son brevet de pilote en juin 1932. Le 8 août 1934, elle remporte le record de vitesse sur 100 km à 412 km/h et celui des 1000 km à la moyenne de 409 km/h. Le 11 août elle s'approprie le record du monde féminin à 445km/h. Elle se tue le 30 novembre 1934 lors d'un vol d'entraînement sur l'aérodrome de Guyancourt.

Marie Rosalie Bonheur dite **Rosa Bonheur** naît le 16 mars 1822 à Bordeaux. Peintre spécialisée dans les représentations animalières, elle connut le succès tant en France qu'en Angleterre ou aux Etats-Unis. Comme George Sand et Sarah Bernhardt, elle est une figure des débuts du féminisme. Elle réside plusieurs années au Château Grignon (Quinsac) où elle passe pour un garçon manqué, réputation qu'elle ne démentira pas, portant cheveux courts et fumant des havanes. Homosexuelle, elle a vécu deux passions. Paradoxalement, la vie excentrique que menait Rosa Bonheur n'a pas fait scandale à une époque pourtant très soucieuse des conventions. Première femme artiste à avoir été nommée Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur en 1865, elle sera promue officier de cet ordre en avril 1894. Elle décède le 25 mai 1899 et est inhumée au Père-Lachaise.

Louise Michel dite **la Bonne Louise** ou **la Vierge Rouge**, est née le 29 mai 1830 en Haute-Marne. Militante anarchiste, elle est une des figures majeures de la Commune de Paris. Préoccupée très tôt par l'éducation, elle enseigne quelques années avant de se rendre à Paris en 1856. A 26 ans, elle y développe une activité littéraire, pédagogique et activiste importante. En 1871, elle participe activement aux événements de la Commune de Paris. Arrêtée en mai, elle est déportée en Nouvelle-Calédonie où elle prend fait et cause pour les luttes anti-colonialistes. Elle revient en France en 1880 et multiplie les manifestations et réunions en faveur des travailleurs. Surveillée par la police, elle est emprisonnée à plusieurs reprises mais poursuit inlassablement un activisme politique important dans toute la France jusqu'à sa mort à l'âge de 74 ans. Louise Michel est, avec George Sand, une des très rares femmes du XIX^e siècle à porter le costume masculin, fait révélateur d'une revendication féministe.

B. Taleb

Repères :

La **journée internationale de luttes pour les droits des femmes** trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XX^e siècle en Europe et aux Etats-Unis, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. De nos jours, le 8 mars est une journée de manifestations à travers le monde donnant l'occasion de présenter un bilan et relancer les débats et actions sur la condition des femmes. Elle célèbre les victoires et les acquis et est l'occasion pour les femmes de faire entendre plus fort que le restant de l'année leurs revendications.

Le **8 mars a été officialisé par les Nations Unies en 1977** en invitant chaque pays de la planète à célébrer une journée pour les droits des femmes.



SALTIMBANKS

Samedi 12 mars 2011

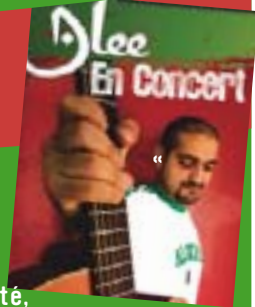


21h

Chanson française

« HK et ses Saltimbanks ont le rire contagieux. Leur musique, entre « rap musette », chaabi algérien et reggae, déborde d'énergie festive. Acides et tendres, les textes de ces « sales timbanks » dénoncent les promesses non tenues des politiques, le rejet de l'étranger et la pauvreté, avec l'humour en marque de fabrique (...) » Attention ! concert en fosse, pas de places assises.

1^{ère} partie



« Alee » ou l'histoire d'un petit beur breton qui n'a pas eu peur de passer du hip hop à la chanson.... Toujours une histoire de plume, pour raconter son quotidien, avec humanité, humour, causticité. Seul avec sa guitare, Alee, sur scène, c'est toujours un grand moment d'émotion et de convivialité.

Batlik et Thomas Pitiot en duo Samedi 2 avril 2011

21h

Nouvel album



Ces deux chanteurs qui enchainent respectivement albums et tournées depuis une dizaine d'années ont réussi à se construire des espaces de création qui ont trouvé des résonances chez un public exigeant non versatile. Le titre du disque « La place de l'autre », dit assez bien la difficulté et aussi la richesse d'exister à côté de quelqu'un. Il est question ici évidemment d'une coexistence mais aussi d'une réflexion sur l'altérité, humaine et artistique.

Le Hangar

Tarif plein : 8 € / tarif réduit : 4 €

Brèves

Comité de quartier du bourg :

Samedi 12 mars, après-midi jeux et goûter à 14 h 30 – Salle Aragon

Cérémonie de la fin de la guerre d'Algérie :

Samedi 19 mars – Rassemblement devant la Mairie à 17 h 30. Dépôt de gerbes devant la monument aux Morts – Cérémonie devant la stèle place du 19 mars à 18 h et remise de médailles.

Palmeurs du Gâtinais :

Samedi 19 mars – Rand'eau précédée à 10 h d'une découverte de la faune de la réserve du Grand Rozeau et de ses alentours.

20^{ème} Salon du Livre du

Montargeois :

Du 24 au 27 mars – complexe sportif du Château-Blanc

Maison de la Nature et de l'Eau :

Dimanche 27 mars – 9 h.

Initiation aux chants d'oiseaux avec M.Chandelier.

Amis de l'école

de Chalette (A.E.C) :

- Soirée récréative le vendredi 8 avril à 20 h 30 au Hangar
- Concours de tir le dimanche 10 avril – 9 h - 11 h 30 – Préau école F. Boutet

Inscriptions scolaires :

Tous les après-midi et le samedi matin, du lundi 14 mars au samedi 9 avril 2011. Pour toutes demandes de dérogations scolaires, prendre contact avec le service des affaires scolaires au 02.38.89.59.54 ou 59.55

Musée d'école Fernand-Boutet

Le musée situé 1 rue Gambetta, à côté de la médiathèque, sera ouvert au public le 19 mars à 15 heures avec une animation gratuite : l'école en chantant. Le chant était une épreuve imposée au certificat d'études primaires : la Marseillaise et le Chant du départ. Entrée gratuite. Parking gratuite place Jean Jaurès.

Attention, pour la 1^{ère} fois en avril : vide-grenier de Vésines / "Vésines en fête"

Dimanche 3 avril de 8 h à 18 h dans les rues du quartier (carrefour Salengro – Nourry – Danton).

Organisé par le comité de quartier de Vésines en partenariat avec les commerçants du quartier, l'association « les Croqueurs de Pavé », la Ville de Chalette. Ouvert aux particuliers – Emplacement minimum 4€ les 2 mètres. Inscription : Maison des associations à partir du 14 mars – Se munir d'une pièce d'identité.

Renseignements : 02 38 98 87 92